

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION  
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété  
Intellectuelle  
Bureau international



(43) Date de la publication internationale  
27 septembre 2007 (27.09.2007)

PCT

(10) Numéro de publication internationale  
**WO 2007/107656 A2**

(51) Classification internationale des brevets :  
A47J 36/06 (2006.01) A47J 27/21 (2006.01)  
A47J 37/10 (2006.01)

Aix-Les-Bains (FR). **LORTHIOIR, Christophe** [FR/FR];  
Les Greppes, F-74150 Bloye (FR). **CUILLERY, Pascal**  
[FR/FR]; 20, chemin Prés du Biel, F-74210 Faverges (FR).

(21) Numéro de la demande internationale :  
PCT/FR2007/000505

(74) Mandataire : **SOMMIER, Jean-Louis**; Novagraaf Tech-  
nologies, 122, rue Edouard Vaillant, F-92593 Levallois  
Perret Cedex (FR).

(22) Date de dépôt international : 23 mars 2007 (23.03.2007)

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité :  
0602537 23 mars 2006 (23.03.2006) FR

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de  
protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AT,  
AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN,  
CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DZ, EC, EE, EG, ES, FI,  
GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IS,  
JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR, LS,  
LT, LU, LY, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ,  
NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PG, PH, PL, PT, RO, RS, RU,  
SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, SV, SY, TJ, TM, TN, TR,  
TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

(71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : **SEB SA**  
[FR/FR]; Les 4M, Chemin du Petit Bois, F-69130 Ecully  
(FR).

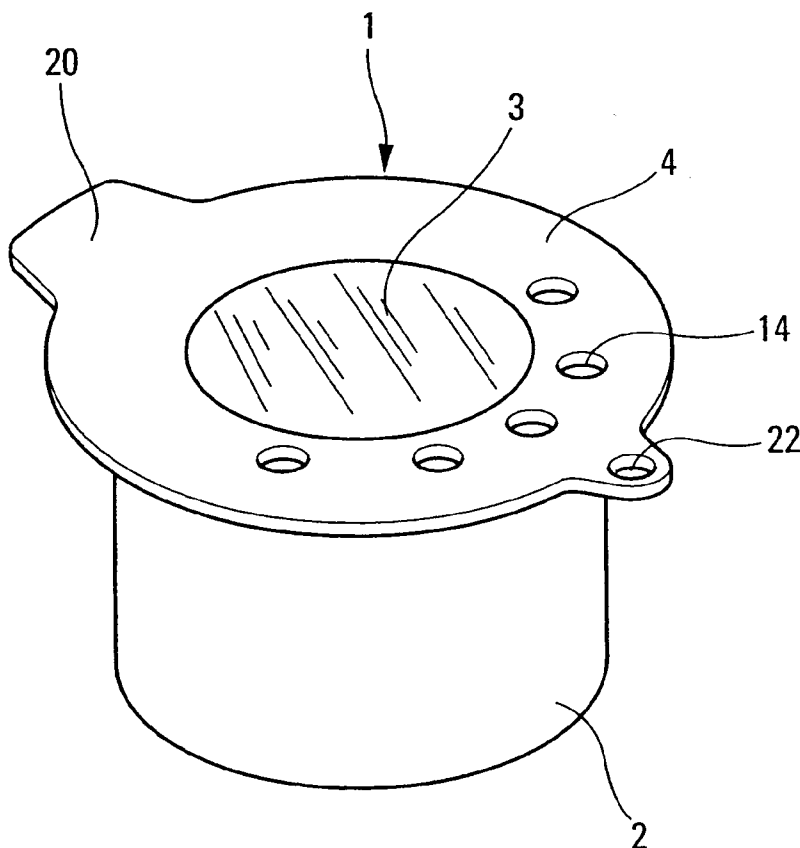
(72) Inventeurs; et

(75) Inventeurs/Déposants (pour US seulement) : **BERG-  
ERET, Nathalie** [FR/FR]; 41, rue Vincent d'Indy, F-73100

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: COVER FOR CULINARY ARTICLE WITH SILICONE GASKET

(54) Titre : COUVERCLE D'ARTICLE CULINAIRE AVEC JONC EN SILICONE



(57) Abstract: The invention relates to a cover (1) for a culinary article (2) comprising a lid (3) designed to cover the culinary article (2) and a silicone gasket (4) running around the lid (3). According to the invention, in the radial direction, the gasket (4) extends at least 10 mm, or even 15 mm beyond the perimeter (6) of the lid (3).

(57) Abrégé : L'invention se rapporte à un couvercle (1) d'article culinaire (2) comprenant un capot (3) adapté à recouvrir l'article culinaire (2) et un jonc (4) en silicone ceinturant le capot (3). Selon l'invention, dans la direction radiale, le jonc (4) s'étend au-delà de la périphérie (6) du capot (3) sur au moins 10 mm, voire 15 mm.

WO 2007/107656 A2



(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasién (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

**Publiée :**

— sans rapport de recherche internationale, sera republiée dès réception de ce rapport

*En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.*

**COUVERCLE D'ARTICLE CULINAIRE AVEC JONC EN SILICONE**

La présente invention concerne un couvercle d'article culinaire, par exemple un couvercle de casserole.

On connaît, d'après la demande de brevet GB 2 302 263,  
5 un couvercle d'article culinaire du type comprenant un capot adapté à recouvrir l'article culinaire et un jonc en silicone ceinturant le capot. Dans ce document, le jonc est en fait un joint d'épaisseur relativement constante qui ne fait qu'envelopper la périphérie du capot.

10 La présente invention vise à réaliser un couvercle dont le jonc permet d'intégrer des nouvelles fonctionnalités dans le couvercle, ainsi que dans le jonc.

Selon l'invention, selon la direction radiale, le jonc s'étend au-delà de la périphérie du capot sur au moins  
15 10 mm, voire 15 mm.

Ainsi, du fait de sa surface propre aussi importante, il est possible d'y réaliser des ouvertures pour le passage de la vapeur ou d'un équipement quelconque, et ceci sans apporter de modification au capot du couvercle.

20 D'autres particularités et avantages apparaîtront dans la description des six modes de réalisation donnés à titre d'exemples non limitatifs et illustrés aux dessins dans lesquels :

La figure 1 est une vue de dessous en perspective d'un  
25 couvercle (sans organe de préhension) conforme à un premier mode de réalisation de la présente invention ;

La figure 2 est une vue en coupe de l'extrémité radiale du couvercle illustré à la figure 1 ;

La figure 3 est une vue schématique en perspective d'un  
30 couvercle conforme à un second mode de réalisation de la présente invention, le couvercle reposant sur un article culinaire ;

La figure 4 est une vue schématique en coupe de l'extrémité radiale d'un couvercle conforme à un troisième mode de réalisation de la présente invention, le couvercle reposant sur un article culinaire ;

5 La figure 5 est une vue similaire à la figure 4, le couvercle étant conforme à un quatrième mode de réalisation de la présente invention ;

La figure 6 est une vue en coupe d'un ensemble d'ustensiles culinaires comprenant un couvercle conforme  
10 cinquième mode de réalisation de la présente invention ;

La figure 7 est une vue schématique en perspective d'un couvercle conforme à un sixième mode de réalisation de la présente invention, le couvercle reposant sur un article culinaire ;

15 La figure 8 est une vue similaire à la figure 5, le couvercle étant conforme à un septième mode de réalisation de la présente invention ; et

La figure 9 est une vue en perspective d'un couvercle conforme à un huitième mode de réalisation de la présente  
20 invention.

Comme on peut le voir aux figures 1 à 9, un couvercle 1 pour un article culinaire 2 comprend, d'une part, un capot 3 (par exemple en verre) qui forme la pièce principale de couvercle 1 et qui est adapté à recouvrir  
25 l'article culinaire 2, et, d'autre part, un jonc 4 qui ceinture le capot 3. Dans la présente invention, le jonc 4 est en silicone et est réalisé lors d'une opération de surmoulage du capot 3. Comme on peut le voir à la figure 2, le jonc 4 comprend, selon la direction radiale, deux  
30 portions : une portion de recouvrement 5 dans laquelle il recouvre une partie du capot 3 (la portion de recouvrement 5 s'étend radialement jusqu'à la périphérie 6

du capot 3) et une portion de prolongement 7 qui ne recouvre aucune partie du capot 3 (la portion de prolongement 7 est disposée au-delà de la périphérie 6 du capot 3).

5 Selon la présente invention, dans la direction radiale, le jonc 4 s'étend au-delà de la périphérie 6 du capot 3 sur au moins 10 mm, voire à 15 mm ; c'est-à-dire, sur la majorité de sa périphérie (angulairement parlant), la portion de prolongement 7 a dans la direction radiale une  
10 dimension au moins égale à 10 mm, voire à 15 mm.

Par ailleurs, le jonc 4 comprend des moyens de centrage 8,9,10,11 permettant de centrer le couvercle 1 sur l'article culinaire 2.

Dans les modes de réalisation illustrés aux figures 1,  
15 2, 5 et 8, ces moyens de centrage 8,9 sont formés par des parois tombantes 8,9. De façon plus précise, dans le mode de réalisation des figures 1 et 2, les moyens de centrage 8 sont formés par des (en l'occurrence quatre) plots de centrage 8 qui sont réparties sur la périphérie du jonc 4  
20 et qui ne s'étendent que selon de faibles secteurs angulaires. Dans le mode de réalisation illustré aux figures 5 et 8, les moyens de centrage 9 sont formés par une paroi annulaire 9 qui s'étend sur toute la périphérie du jonc 4.

25 Dans les modes de réalisation illustrés aux figures 2 et 5, les parois tombantes 8,9, dans la direction radiale, s'étendent au-delà de la périphérie 6 du capot 3 : ils sont portés au moins partiellement (ici intégralement) par la portion de prolongement 7. Dans le mode de réalisation  
30 illustré à la figure 8, la paroi tombante 9, dans la direction radiale, s'étend face au capot 3 : ils sont

portés au moins partiellement (ici intégralement) par la portion de recouvrement 5.

Le mode de réalisation de la figure 6 illustre des moyens de centrage 10,11 qui sont formés, non pas par des parois tombantes, mais par la périphérie du jonc 4. En outre, dans ce mode de réalisation, le jonc 4 comprend des moyens de centrage 10,11 sur les deux faces du couvercle 1, ce qui permet de ranger en vis-à-vis deux articles culinaires 2,2a dont les rebords périphériques ont des dimensions correspondants aux moyens de centrage 10,11 des deux faces du couvercle (dans le présent mode de réalisation, les moyens de centrage 10,11 des deux faces sont identiques).

Du fait de l'importante dimension de la portion de prolongement 7 du jonc 4, il est possible que ce dernier supporte les moyens de centrage 8,9,10,11, et, comme dans les modes de réalisation illustré aux figures 1 à 5, des ouvertures 12,13,14,15,16. Dans le mode de réalisation illustré à la figure 1, le jonc 4 définit, d'une part un passage 12 pour un équipement de préhension amovible 17 (cf. figure 6) ou pour un ustensile tel qu'une spatule, et, d'autre part, un passage 13 pour l'évacuation de la vapeur. Dans ce mode de réalisation, les deux passages 12,13 sont des ouvertures 12,13 définies par la circonférence du jonc 4 : elles sont formées, chacune, par un dégagement 12,13 réalisé dans le jonc 4 (ce qui entraîne une faible dimension de la portion de prolongement 7 dans cette portion angulaire du jonc 4). Pour que ces passages 12,13 soient utiles, leur dégagement 12,13 s'étend radialement vers l'intérieur du couvercle 1 jusqu'à dépasser les moyens de centrage 8. Dans le mode de réalisation illustré à la figure 3, la portion de

prolongement 7 du jonc 4 (plus précisément, la partie radiale de la portion de prolongement 7 située plus à l'intérieur que les moyens de centrage 8, de sorte que la vapeur puisse s'échapper de l'article culinaire 2) comprend  
5 des passages d'évacuation de vapeur 14 (en l'occurrence cinq) formées par des orifices 14, c'est-à-dire des ouvertures dont le périmètre est fermé. A la figure 4, le passage d'évacuation de vapeur 15 est formée par un bossage 15 réalisé ponctuellement dans la portion de  
10 prolongement 7 du jonc 4, au niveau de l'extrémité supérieure 18 de la paroi latérale de l'article culinaire 2. A la figure 5, le passage d'évacuation de vapeur 16 est formée par un orifice 16 réalisé dans la paroi tombante 9 portée par le jonc 4 qui forme moyen de  
15 centrage. Cet orifice 16 est formé dans la partie supérieure de la paroi tombante 9, au niveau faisant face à un bec verseur 19 de la paroi latérale de l'article culinaire 2. Cette coopération particulière de la paroi tombante, de l'orifice 16 et du bec verseur 19 permet une  
20 utilisation pour permettre aussi bien l'évacuation de la vapeur que l'égouttage d'aliments.

Une autre conséquence de la dimension radiale de la portion de prolongement est illustrée aux figures 3 et 7 où les organes de préhension 20,21 du couvercle 1 sont portés  
25 par le jonc 4. De plus, dans ces modes de réalisation, les organes de préhension 20,21 sont réalisés dans l'épaisseur du jonc 4, ce qui permet de réduire considérablement l'épaisseur du couvercle 1 et éliminer le problème de son empilement avec d'autres couvercles, voire de s'en servir  
30 comme dessous de plat. Dans le mode de réalisation illustré à la figure 3, l'organe de préhension 20 est formé par une languette 20 faisant partie intégrante du jonc 4 (monobloc)

et s'étendant radialement bien au-delà de l'article culinaire 2 auquel le couvercle 1 est associé. Dans le mode de réalisation illustré à la figure 7, l'organe de préhension 21 (ici, le couvercle 1 possède deux organes de préhension 21) est formé par une anse 21 faisant également partie intégrante du jonc 4 (monobloc) et s'étendant radialement également bien au-delà de l'article culinaire 2 auquel le couvercle 1 est associé.

De plus, dans le mode de réalisation illustré à la figure 3, le jonc 4 porte une ouverture d'accrochage 22 qui est réalisée radialement au-delà de l'article culinaire 2 auquel le couvercle 1 est associé, et permettant de fixer le couvercle 1 à un dispositif d'accrochage (par exemple, un crochet).

Par ailleurs, dans le mode de réalisation illustré à la figure 7, le capot 2 comprend une articulation 23 qui définit un axe d'articulation 24 et qui s'étend axialement, des deux côtés, jusqu'au jonc 4. L'articulation 23 délimite avec le jonc 4 deux organes de recouvrement 25,26 du capot 2 qui forment ainsi des demi-capots 25,26. Dans ce mode de réalisation, l'articulation 24 est monobloc avec le jonc 4 de sorte que chaque organe de recouvrement 25,26 est ceinturé par la partie du jonc 4 qui lui est adjacente et par l'articulation 24, à la manière d'un jonc 4,24 qui lui serait propre. Selon ce mode de réalisation, il est possible de plier le couvercle 1 pendant son utilisation, par exemple pour visualiser les aliments en train de cuire ou pour les brasser, sans connaître les désagréments liés à l'enlèvement du couvercle 1 (gouttes du condensa, encombrement du couvercle 1 chaud hors de l'article culinaire 2). Du fait de l'articulation 24, le couvercle 1 peut être rangé à plat ou plié, et du fait de l'utilisation

d'un jonc 4 portant des anses de préhension 21 réalisées dans son épaisseur (une par organe de recouvrement 25,26), en position plié, l'encombrement est limitée. Dans le présent exemple, chaque organe de recouvrement 25,26 est en 5 verre, mais ils pourraient être chacun fait dans une matière différente (par exemple, l'un en verre, l'autre en inox).

Dans le mode de réalisation illustré à la figure 8, au moins un passage 50 (en l'occurrence un) est réalisé dans 10 une portion de recouvrement 5 du jonc 4. Le passage 50 est le prolongement d'une ouverture 51 réalisée dans le capot 3, et il débouche par deux orifices 52,53 qui sont disposés de part et d'autre du capot 3 de façon à permettre l'échappement de la vapeur. De plus, dans ce mode de 15 réalisation, le jonc 4 comprend une paroi tubulaire 54 (en l'occurrence pleine) rejoignant entre eux les deux orifices 52,53 en traversant l'ouverture 51 réalisée dans le capot 3, de façon à former l'ouverture d'échappement de la vapeur. Cette paroi tubulaire 54, en encapsulant 20 l'ouverture 51, permet de masquer les défaut du au perçage du capot 3 (notamment quand il est en verre). De plus, cette paroi tubulaire 54 qui est partie intégrante (et monobloc) du jonc 4 en silicone forme également un élément de fixation mécanique supplémentaire du jonc en silicone au 25 capot, notamment quand ce dernier est en verre.

La présente invention n'est pas limitée aux modes de réalisation illustrés aux figures.

Il serait par ailleurs possible que le jonc comprenne une ouverture d'évacuation de vapeur associée à un volet 30 flexible porté par le jonc (de préférence monobloc) mobile entre une position d'ouverture dans laquelle il découvre le passage et une position de fermeture dans laquelle il

l'obstrue. Pour des raisons pratiques, la réalisation d'une telle soupape peut se faire ne n'effectuant un perçage que sur un secteur angulaire d'environ un demi-tour.

Il serait aussi possible de réaliser un dispositif de  
5 préhension surmoulé dans le jonc en silicone.

L'utilisation d'un jonc conforme à la présente invention permet également de maintenir de façon rigide deux organes de recouvrement (demi-capots) de matière différente (par exemple en verre et en inox), le couvercle  
10 ne comprenant pas d'articulation.

Il serait également possible d'avoir, indépendamment du jonc en silicone, comme on peut le voir à la figure 9, un rivet 60 en silicone employé de la même façon que la paroi tubulaire 54, et associé à une ouverture réalisée dans e  
15 capot 3 pour l'évacuation de la vapeur. Ce rivet 60 permet de masquer les défaut du au perçage du capot 3. Le rivet 60 comprend outre la paroi tubulaire encapsulant l'ouverture 51, deux parois latérales 61,62 disposées de part et d'autre du capot 3 améliorant sa fixation au  
20 capot 3. Un tel rivet en silicone pourrait être employé indépendamment, ou être intégré à tout type de jonc, et notamment, faire partie intégrante d'un jonc en silicone que ce jonc s'étende au-delà de la périphérie du capot sur au moins 10 mm, ou non, ou qu'il présente ou non l'une des  
25 caractéristiques citées en liaison avec les modes de réalisation précédemment décrits.

REVENDICATIONS

1. Couvercle (1) d'article culinaire (2) comprenant un capot (3) adapté à recouvrir l'article culinaire (2) et un  
5 jonc (4) en silicone ceinturant le capot (3), caractérisé en ce que, dans la direction radiale, le jonc (4) s'étend au-delà de la périphérie (6) du capot (3) sur au moins 10 mm, voire 15 mm.

2. Couvercle (1) selon la revendication 1, caractérisé  
10 en ce que le jonc (4) comprend des moyens de centrage (8,9,10,11) du couvercle (1) sur l'article culinaire (2).

3. Couvercle (1) selon la revendication 2, caractérisé en ce que, dans la direction radiale, les moyens de  
15 centrage (8,9,10,11) s'étendent au-delà de la périphérie (6) du capot (3).

4. Couvercle (1) selon la revendication 2 ou 3, caractérisé en ce que le jonc (4) comprend des moyens de centrage (10,11) sur les deux faces du couvercle (1).

20 5. Couvercle (1) selon l'une des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que les moyens de centrage (10,11) sont formés par le rebord périphérique du jonc (4).

6. Couvercle (1) selon l'une des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que les moyens de centrage (8,9) sont  
25 formés par des parois tombantes (8,9) portées par le jonc (4).

7. Couvercle (1) selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'au moins un  
30 passage (12,13,14,15,16,21,50) est réalisé dans le jonc (4).

8. Couvercle selon la revendication 7, caractérisé en ce qu'au moins un passage (50) est réalisé dans une portion

de recouvrement (5) du jonc (4) qui s'étend radialement jusqu'à la périphérie (6) du capot (3), le passage (50) qui prolonge une ouverture (51) réalisée dans le capot (3), débouchant par deux orifices (52,53) qui sont disposés de  
5 part et d'autre du capot (3) de façon à permettre l'échappement de la vapeur.

9. Couvercle selon la revendication 8, caractérisé en ce que le jonc (4) comprend une paroi tubulaire (54) pleine rejoignant entre eux les deux orifices (52,53) en  
10 traversant l'ouverture (51) réalisée dans le capot (3), de façon à former l'ouverture d'échappement de la vapeur.

10. Couvercle (1) selon l'une des revendications 7 à 9, caractérisé en ce qu'au moins un passage (12,13,14,15,16,21) est réalisé dans une portion de  
15 prolongement (7) du jonc (4) qui s'étend radialement s'étend au-delà de la périphérie (6) du capot (3).

11. Couvercle (1) selon la revendication 10 dépendante d'une des revendications 2 à 6, caractérisé en ce qu'au moins un passage (12,13) est formé par un dégagement  
20 réalisé dans la portion de prolongement (7) qui pénètre radialement plus à l'intérieur que les moyens de centrage (8,9,10,11) de façon à permettre l'échappement de la vapeur.

12. Couvercle (1) selon la revendication 10 ou 11  
25 dépendante d'une des revendications 2 à 6, caractérisé en ce qu'au moins un passage (14) est formé par un orifice réalisé dans la portion de prolongement (7), radialement plus à l'intérieur que les moyens de centrage (8,9,10,11), de façon à permettre l'échappement de la vapeur.

30 13. Couvercle (1) selon l'une des revendications 10 à 12 dépendante de la revendication 6, caractérisé en ce

qu'au moins un passage (16) est formé par un orifice réalisé dans la paroi tombante (9).

14. Couvercle (1) selon l'une des revendications 10 à 13, caractérisé en ce qu'au moins un passage (15) est  
5 formé par un bossage réalisé dans la portion de prolongement (7) au niveau d'une paroi latérale de l'article culinaire (2) associé au couvercle (1).

15. Couvercle (1) selon l'une des revendications 7 à 13, caractérisé en ce que le jonc (4) comprend un volet  
10 flexible associé à un passage permettant l'échappement de vapeur et mobile entre une position d'ouverture dans laquelle il découvre le passage et une position de fermeture dans laquelle il l'obstrue.

16. Couvercle (1) selon l'une des revendications 15 à 15, caractérisé en ce qu'il comprend des organes de  
préhension (20,21) portés par le jonc (4).

17. Couvercle (1) selon la revendication 16, caractérisé en ce que les organes de préhension (20,21) sont réalisés dans l'épaisseur du jonc (4).

20 18. Couvercle (1) selon l'une des revendications 1 à 17, caractérisé en ce que le capot (3) comprend une articulation (23) qui définit un axe d'articulation (24) et qui s'étend axialement, des deux côtés, jusqu'au jonc (4).

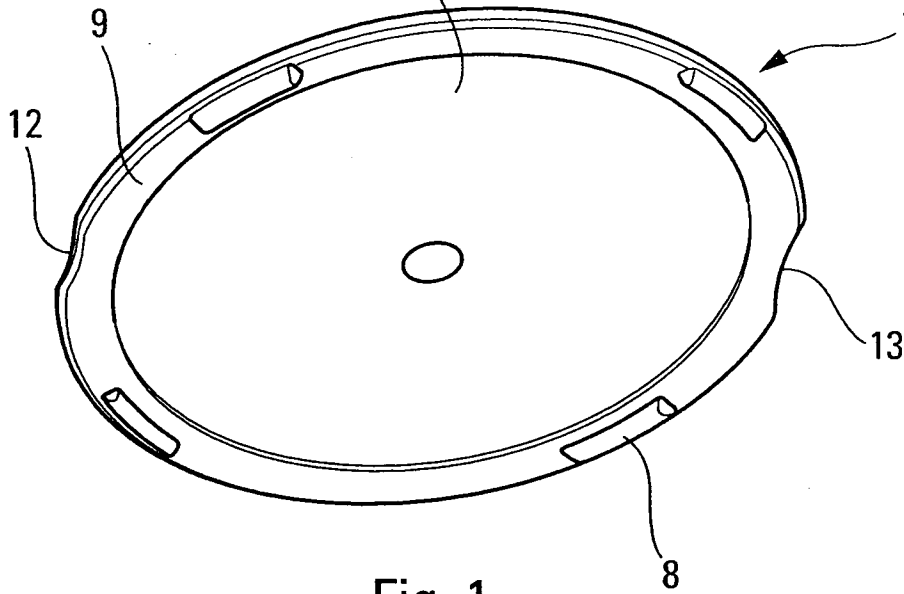


Fig. 1

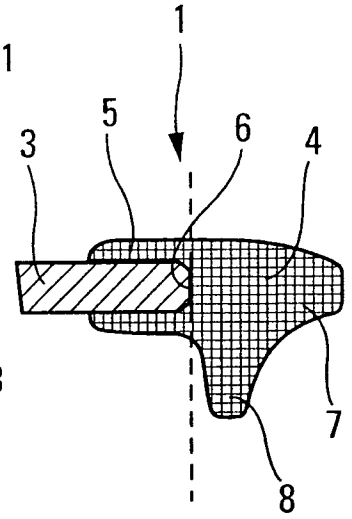


Fig. 2

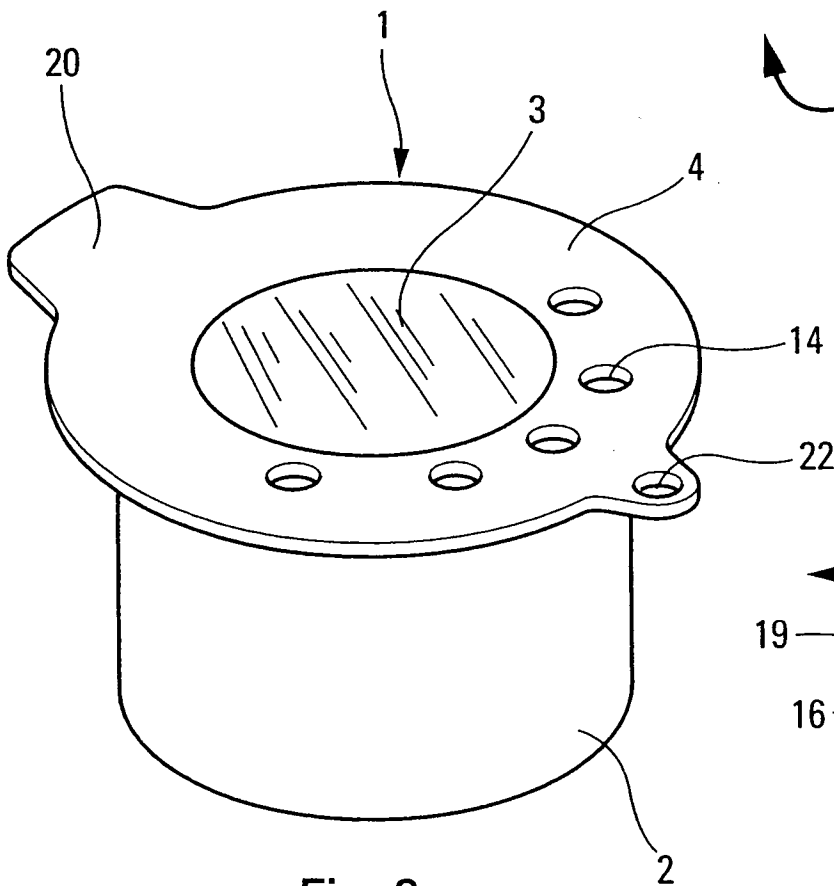


Fig. 3

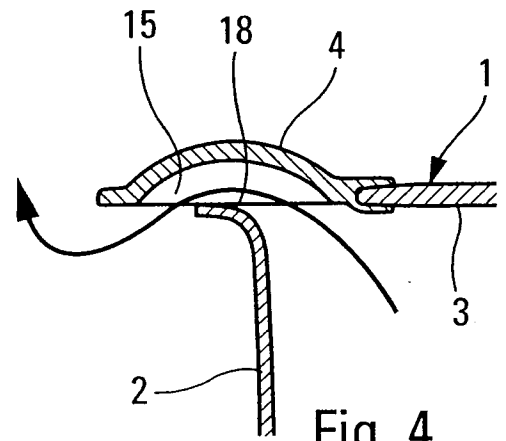


Fig. 4

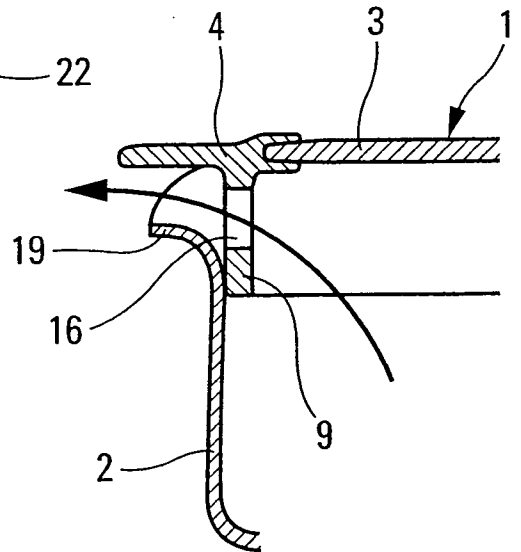


Fig. 5

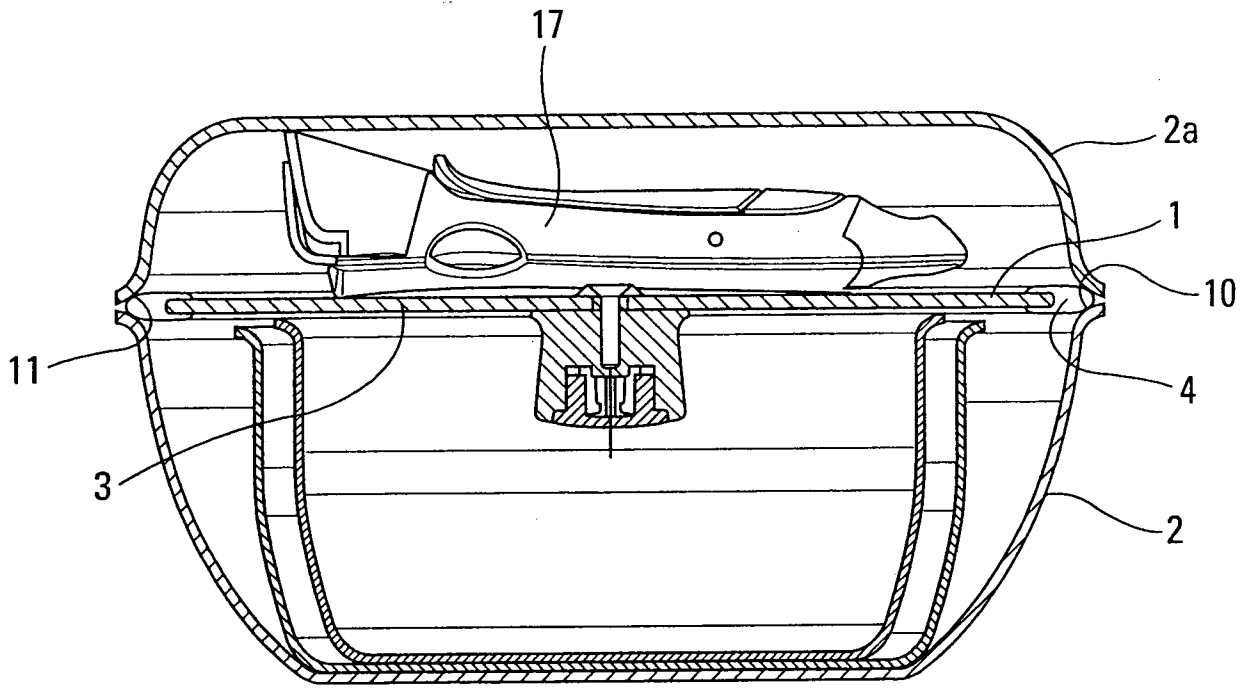


Fig. 6

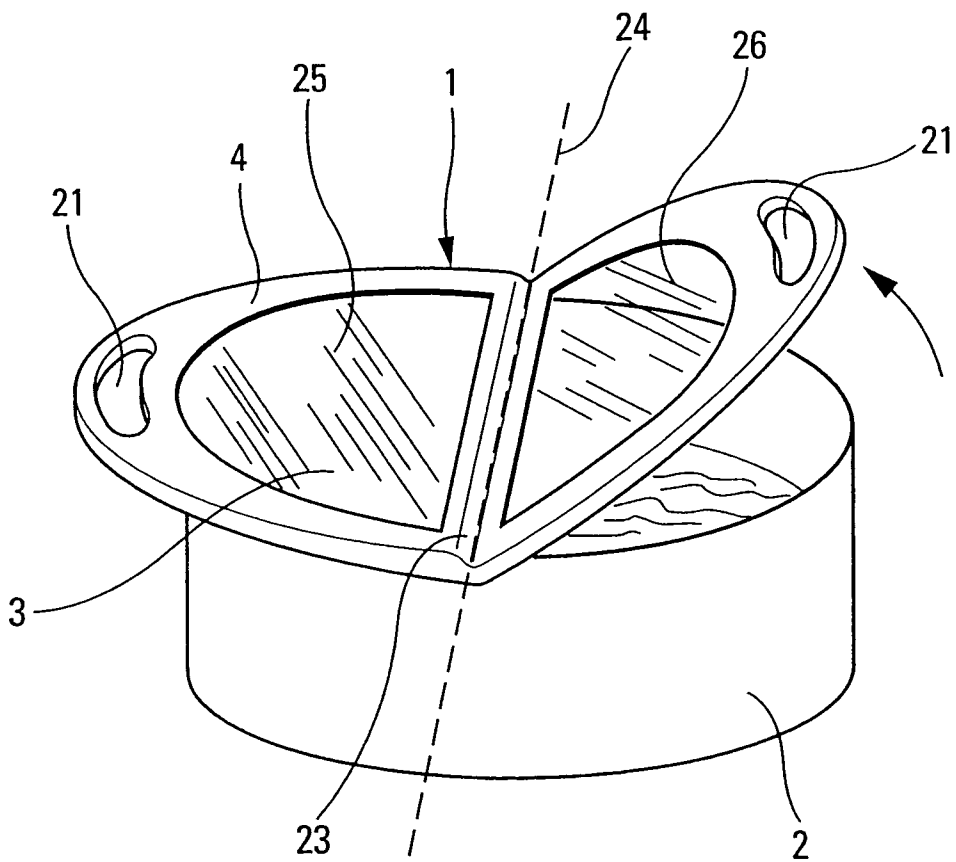


Fig. 7

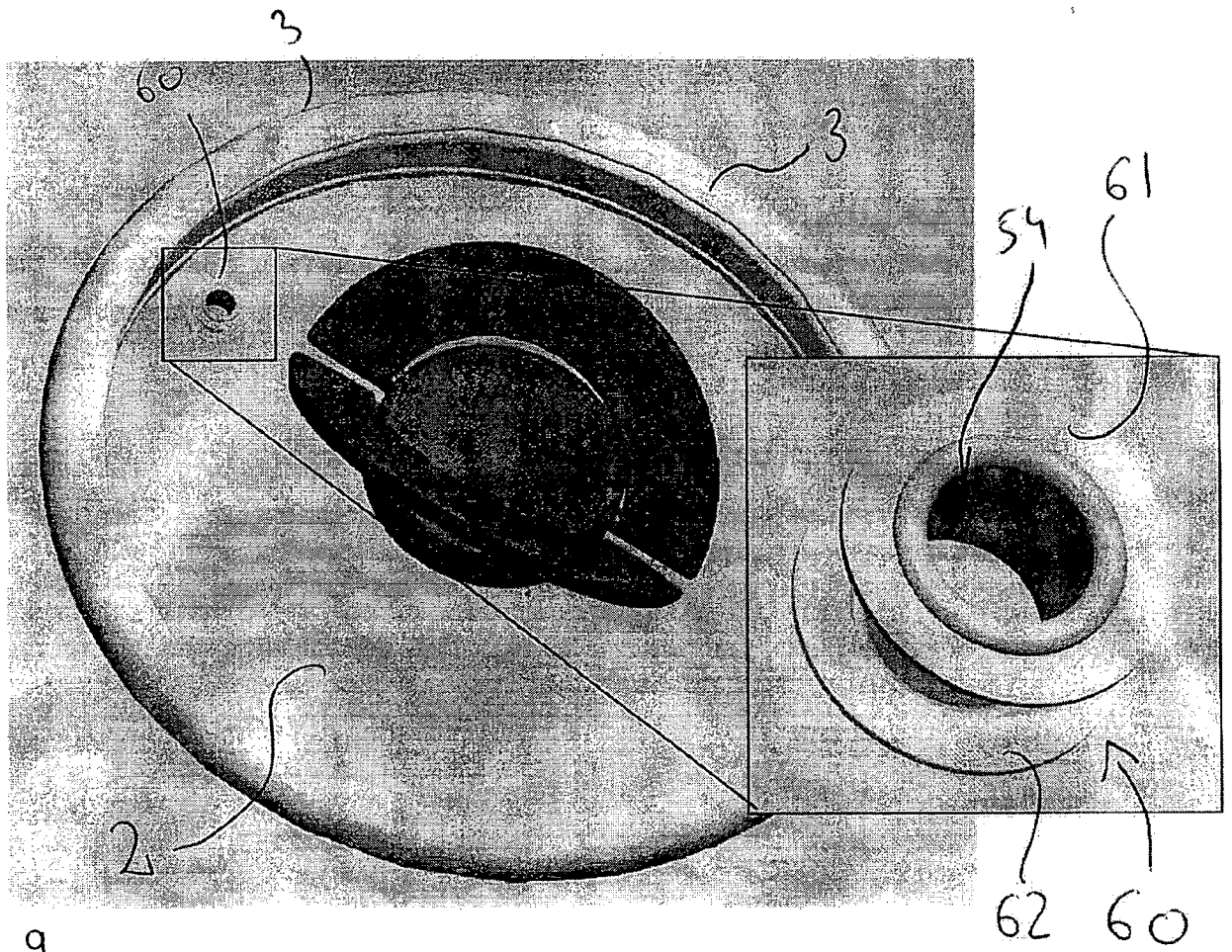


fig 9

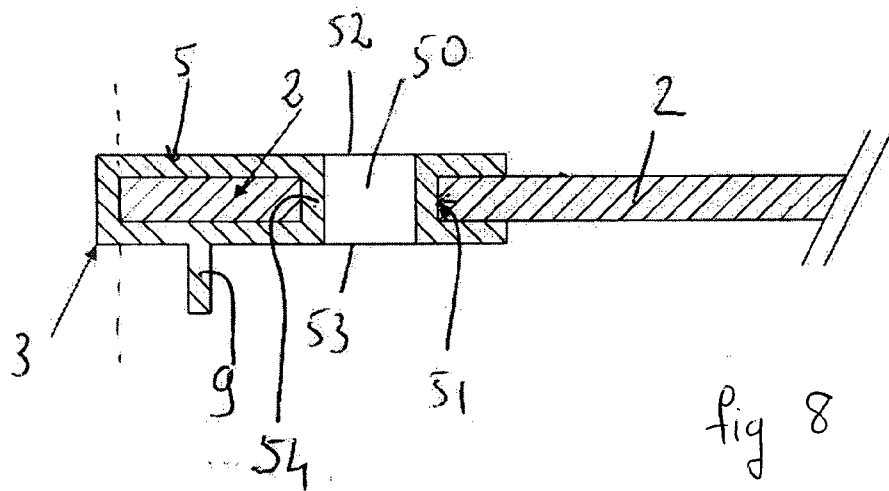


fig 8